

LE BANC SOLAIRE AUGMENTE LE RISQUE DE CANCER DE LA PEAU



Istockphoto ©

Après l'été, de nombreuses personnes utilisent des bancs solaires et autres lampes à bronzer pour garder leur teint doré. Elles n'ont souvent pas conscience des risques de cette pratique pour leur santé. En effet, de plus en plus de données expérimentales et épidémiologiques indiquent qu'une exposition cumulative aux UV (soleil + banc solaire) augmente le risque de développer un cancer de la peau.

Qu'est-ce qu'un cancer de la peau ?

Les cancers de la peau se subdivisent en deux catégories : les carcinomes, touchant les cellules « classiques » de la peau, et les mélanomes, qui se développent au départ des cellules pigmentées. Les carcinomes sont les plus fréquents et – généralement – les formes les moins dangereuses. Ils donnent rarement naissance à des métastases. Les mélanomes constituent la forme la plus agressive de cancer cutané. Ils peuvent se généraliser rapidement à tout l'organisme.

Une visite chez le médecin s'impose si une lésion cutanée (bouton, petite blessure, nouvelle tache pigmentée...) persiste plus d'un mois. C'est également conseillé si vous remarquez un changement sur un grain de beauté (au niveau de sa taille, de sa couleur, de ses bords, de sa symétrie, ou encore s'il saigne ou démange). Il ne faut cependant pas paniquer à la moindre petite tache, seul un spécialiste de la peau est à même de faire la différence entre une anomalie banale et une lésion cancéreuse !

Source : Fondation contre le Cancer

Un joli teint hâlé vaut-il la peine de risquer un cancer de la peau ?

IMPORTANT

Les informations contenues dans l'e-bulletin sont destinées à être diffusées parmi la population de votre commune. Vous pouvez les utiliser pour vos publications. Veuillez, toutefois, respecter l'intégralité des paragraphes et mentionner la source: Fondation contre le Cancer.

Si vous n'arrivez pas à lire cet email ou si vous désirez télécharger notre e-bulletin en version pdf, [cliquez ici](#).

Informations utiles pour la population de votre commune

Pour en savoir plus sur la Fondation contre le Cancer, cliquez sur www.cancer.be

Si vous avez besoin d'informations personnelles sur le cancer, les modes de traitement, ou concernant tout autre problème lié à la maladie: appelez gratuitement - et de façon anonyme - le **Cancerphone au 0800 15 801**, tous les jours ouvrables de 9 à 13 heures, et les lundis jusqu'à 19 heures.

Aide au sevrage personnalisé



Tabacstop
www.tabacstop.be
0800 111 00
conseil@tabacstop.be

Si le banc solaire permet un bronzage uniforme, même en hiver, il comporte aussi des dangers pour notre santé. En effet, une exposition excessive aux UV est le facteur de risque principal de cancer de la peau. Elle ferait augmenter de 75 % le risque de développer un mélanome. Sans compter les autres effets néfastes moins connus tels qu'un vieillissement prématuré de la peau, le risque d'endommager ses yeux et d'affaiblir son système immunitaire.

Il est donc conseillé d'éviter autant que possible le banc solaire ou les lampes à bronzer. Il est également important de conscientiser les jeunes aux risques du banc solaire. En effet, on constate une augmentation des cancers de la peau chez les jeunes, qui pourrait s'expliquer par un comportement irresponsable face au soleil et aux bancs solaires. C'est pourquoi la loi belge interdit l'accès aux bancs solaires à toute personne mineure. Malheureusement, très peu d'entre elles se sentent concernées par le risque de mélanome. Or, c'est le cancer le plus fréquent chez les femmes entre 15 et 29 ans !

Source : *Fondation contre le Cancer*

L'exploitant du centre de bronzage, un premier « filtre UV »

L'OMS (Organisation Mondiale de la Santé) a classé les bancs solaires dans la catégorie la plus haute des cancérigènes (au même titre que le tabac et l'alcool). En Belgique, c'est la législation européenne renforcée qui est d'application depuis 2009. Cela signifie entre autres que l'exploitant d'un centre de bronzage doit en interdire l'accès aux moins de 18 ans. Le personnel doit également être formé pour pouvoir définir le type de peau du client et lui conseiller la durée d'exposition qui lui convient. Il doit notamment refuser les personnes à peau très claire (type 1). Un registre de la fréquentation permet également au responsable d'éviter les abus et de mieux gérer les temps d'exposition. De plus, les lampes doivent répondre à des normes strictes et des lunettes de protection contre les rayons ultraviolets doivent être disponibles gratuitement. Enfin, la loi exige que les utilisateurs soient prévenus des conséquences nocives du banc solaire.

S'il s'agit d'un banc solaire automatique, l'accès est géré au moyen d'une carte à puce. Pour l'obtenir, le client doit tout de même rencontrer un responsable lors de sa première visite, notamment afin de déterminer son type de peau et de configurer la carte.

Ces mesures légales ne sont pas toujours parfaitement respectées. N'hésitez donc pas à poser des questions au personnel, par exemple sur l'intensité des lampes et l'efficacité des filtres. En cas de doute, il est plus sage de ne pas utiliser l'appareil. Rappelons enfin que le mieux est encore d'éviter (ou de réduire au maximum) l'utilisation du banc solaire.

Sources : *Fondation contre le Cancer* et « *Sécurité des centres de bronzage – FAQ* », *SPF Economie*

Le banc solaire : vrai ou faux ?

1. *Avant les vacances, le banc solaire « prépare » la peau au soleil.* FAUX

Les ultraviolets artificiels (bancs solaires et lampes à bronzer) et naturels (soleil) additionnent leurs effets néfastes au niveau de la peau. En d'autres termes, plus on fait du banc solaire, moins on peut ensuite s'exposer au soleil !

2. *On a besoin de soleil.* VRAI

Le soleil est en effet nécessaire à l'Homme. D'une part, il exerce un effet psychologique bénéfique, et d'autre part, les UVB favorisent la production de vitamine D qui, à son tour, évite la décalcification osseuse. Mais en général, 15 minutes de lumière du soleil par jour sur le visage et les mains suffisent pour bénéficier de cet effet positif. Cela ne nécessite pas l'utilisation de lampes UV.

3. *Une peau bronzée est une peau saine.* FAUX

Le bronzage est en réalité un mécanisme de défense de la peau contre les rayons ultraviolets. C'est un signe que la peau est agressée, et cela que les UV proviennent du soleil ou d'un banc solaire.

Contact avec la Fondation
contre le Cancer:
02 736 99 99
commu@cancer.be

.....
Dans votre commune, si vous avez un collègue actif sur le plan de la prévention et qui souhaite recevoir le e-bulletin prévention de la Fondation contre le Cancer, faites-le nous savoir.

Envoyez-nous ses coordonnées (nom de votre collègue, commune, adresse mail...) en **cliquant ici**.

.....

Sources : Fondation contre le Cancer, Fedra magazine « Een plek onder de zon » août 2009 et « Pour un bronzage sage » SPF Economie

PAS POUR PUBLICATION – DESTINE AU CONSEILLER SANTE DE VOTRE ORGANISATION.

La Fondation contre le Cancer a pour ambition de transmettre le plus largement possible son message au public. Vous pouvez nous y aider.

Vous disposez d'un kiosque « information », ou vous diffusez des brochures informatives auprès d'associations ou d'autres organisations locales ? Découvrez nos publications sur notre site internet <http://www.cancer.be/> (rubrique [publications](#)). Vous pouvez les commander directement via le site, ou en nous contactant par téléphone au **02 736 99 99** ou par e-mail à info@cancer.be.

Le prochain E-bulletin prévention sera consacré au thème suivant :

L'arrêt tabagique : les méthodes qui fonctionnent

